



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 17 janvier 2023 A 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Brice DE BALMAN

Membres présents : Armelle TOUATI, Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Claude GARCIN ; Christelle ORGIAS-MANZONI, Bruno PEREZ

Absents/Pouvoirs : 0

Quorum : présents 10/10

Ordre du jour :

- Présentation du dossier sur le pacte de gouvernance
- Délibération sur l'adhésion au service commun juridique Cotelub
- Attribution des lots à vendre restants

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2023-001	Adhésion au service commun juridique Cotelub	Projet de convention	10	0

Demande de scrutin particulier : Oui Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

Teneur des discussions en cours de séance :

Madame le maire ouvre la séance à 18h00.

Madame le Maire demande le report de la présentation du pacte de gouvernance afin d'avoir plus de temps pour l'étudier en amont.

Demande acceptée à l'unanimité des présents.

Délibération sur la mise en place d'un service commun juridique cotelub. Au vu des informations présentées au conseil municipal, l'assemblée délibérante de manière unanime pense que ce service sera très utile aux petites communes et salue l'initiative de l'intercommunalité.

DIVERS

Madame le Maire présente de manière anonyme les dossiers de positionnement sur les lots restants, à savoir les n°2, 3, 4 et 7. Elle explique que le positionnement s'est fait par ordre d'arrivée des dossiers et en fonction des souhaits des futurs acheteurs. Madame le Maire demande l'approbation du conseil municipal sur ce choix de sélection.



L'ensemble de l'assemblée délibérante valide ce choix. L'ensemble des lots sont donc attribués à ce jour. Les dossiers des futurs acheteurs sont conservés et seront communiqués au notaire dès lors que les terrains seront prêts.

Madame le maire informe les élus que le géomètre réalisera le bornage des lots le 2 février et que l'étude de sol préalable à la vente, dite G1, sera réalisée en amont. Madame le maire prévoit de faire nettoyer le terrain avant ces interventions.

Madame le Maire clôture la séance à 19h45.

Signature du président :

Signature du secrétaire :